



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Autre avis

Date de publication: SHAB - 08.07.2019

Numéro de publication: KK10-000000511

Entité de publication:

Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (FINMA), Laupenstrasse
27, 3008 Bern

Communication aux créanciers

Banque Privée Espírito Santo SA en liquidation
CHE-107.880.998
Place Saint-François 7
1003 Lausanne

Remarques

Les créanciers sont informés que les droits de la masse en faillite de Banque Privée Espírito Santo (BPES) liés aux prétentions révocatoires contre Banco Espírito Santo (BES), Portugal, sont offerts en cession.

Le liquidateur de BPES avait produit des prétentions révocatoires de la masse dans la liquidation de BES au Portugal. Les liquidateurs de BES ont rejeté ces prétentions et un délai au 2 septembre 2019 a été imparti pour contester cette décision devant les autorités judiciaires portugaises (cf. circulaire n°21). Le liquidateur de BPES a décidé de renoncer à l'envoi de la circulaire n°21 à tous les créanciers ; en lieu et place, seule une publication officielle intervient, conformément à l'article 4 alinéa 2 OIB-FINMA. La circulaire n° 21 est accessible sur le site internet du liquidateur: <http://liquidator-bpes.ch/>. Elle sera en outre envoyée, sur demande, à tout créancier colloqué en troisième classe à l'état de collocation déposé en avril 2017 ou dont les créances n'ont pas encore été traitées définitivement. La demande doit être adressée au liquidateur de la faillite par courrier à Carrard Consulting SA, Place St-François 7, Case postale 5671, 1002 Lausanne ou par courrier électronique à questions@liquidator-bpes.ch.

Délai

Sous peine de péremption, les droits accordés aux créanciers dans la circulaire n° 21 sont à faire valoir jusqu'au 19 août 2019.

**Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
FINMA**